

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°8-1c

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Michel BREUILH à partir de 20h30 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE jusqu'à 18h45 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ jusqu'à 20h00 par M. Michel BOUYOU, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL.

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024 pour la réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot – Actualisation de la demande de subvention

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération n°10b du 28 février 2023 relative à la demande de subvention formulée auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, afin de financer la réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot dont le montant était estimé à 58 150 € HT,
- Considérant que le 4 avril 2023, la Préfecture a informé la Ville de Tulle qu'il n'y aurait pas d'appel à projet au titre de la DSIL Grande priorité pour l'année 2023,
- Considérant que la Ville ne pourra obtenir aucun financement pour l'opération susmentionnée pour laquelle elle avait sollicité l'Etat,

- Considérant, afin d'essayer de capter des financements et d'obtenir les accusés de réception permettant de débiter les opérations, qu'il convient, après consultation des services préfectoraux, de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2024 pour la financer,
- Vu le dossier ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 - Approuve** le projet relatif à l'aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public dont le montant total s'élève à 200 000 € HT.
- 2 - Décide** la réalisation de ce projet.
- 3 - Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.
- 4 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.
- 5 - La présente délibération** peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Clément Vergne mentioned in the text above.

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

DB-1C-27062023

03 JUL. 2023
03 JUL. 2023



A Tulle, le 11 AVR. 2023

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que l'école Turgot concernée par la réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique pour laquelle la Ville sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 11 AVR. 2023

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des dépenses avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 11 AVR. 2023

Plan de financement
Ecole Primaire Turgot
Réfection complète du bloc sanitaire des garçons
et travaux d'amélioration thermique

Partenaires	Financement	%
DETR	24 423.00 €	42.00%
Département	14 167.00 €	24.36%
Part Ville	19 560.00 €	33.64%
Total HT	58 150.00 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 11 AVR. 2023

Demande de subvention DETR

Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot	69 780.00 €	58 150.00 €	24 423.00 €	42%	2023

Le Maire,

Bernard COMBES.





Pôle Ingénierie Bâtiment et Voirie
Services techniques
Ville de TULLE
OC

Etabli, le 02/01/2023

ECOLE PRIMAIRE DE TURGOT

REFECTION COMPLETE DU BLOC SANITAIRE DES GARCONS

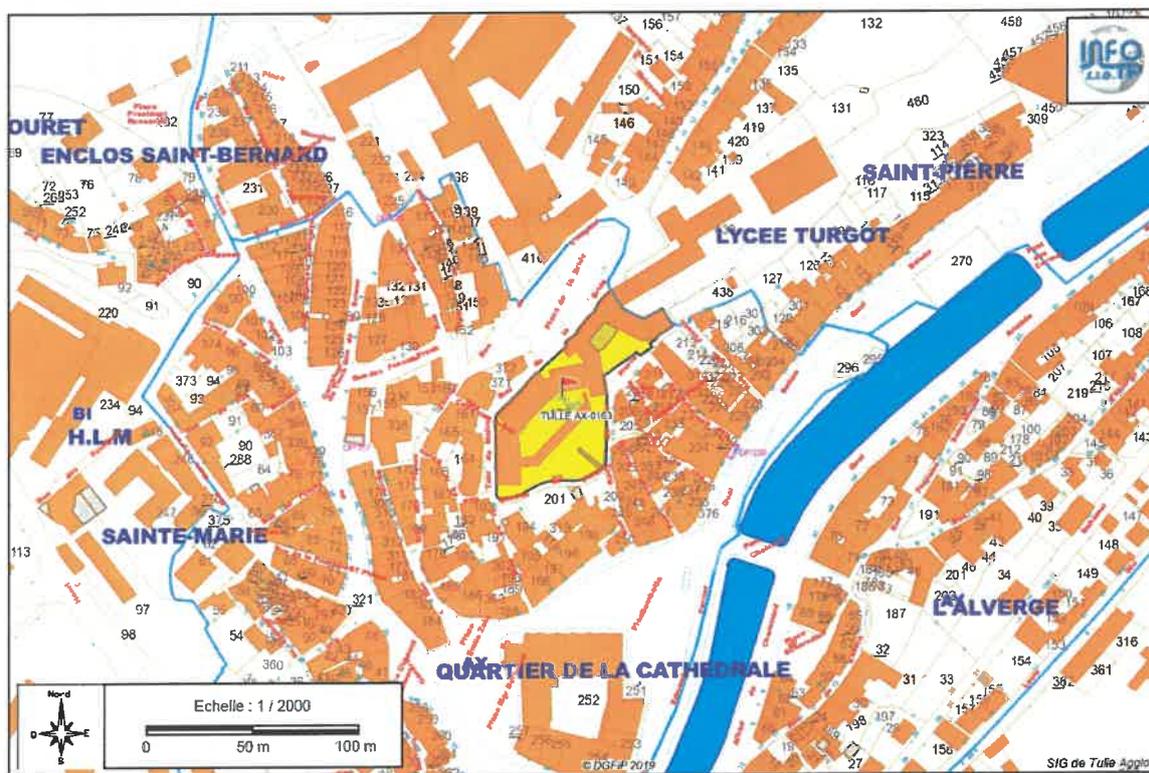
TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS



PLAN DE SITUATION

1 PLACE DE LA BRIDE
19000 TULLE



PRESENTATION DU BATIMENT

Les travaux concernent l'école primaire de Turgot à Tulle.

DESRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER

Réfection du bloc sanitaire Garçons situé au Rdc et donnant sur le préau couvert:

Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur,
- Faible isolation thermique des murs,
- Présence d'humidité,
- Appareillages sanitaires vétustes, absence d'équipement de réduction de consommation d'eau,
- Eclairage vétuste et non adapté, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé les travaux suivants :

Travaux de démolition du cloisonnement intérieur et divers

Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 face feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2, non conservation des dormant existants

Travaux de renforcement de l'isolation thermique avec laine de roche de 100 (*périphérie du bloc compris ébrasement des châssis*)

Refection du sol (*ragréage + pose d'un carrelage structuré + plinthe à gorge*)

Fourniture et pose de faïence murale toute hauteur

Fourniture et pose d'un faux-plafond pour pièce humide

Fourniture et pose de cloisons de séparation en panneau compact

Remplacement de l'ensemble des équipements sanitaires et des corps de chauffe, pose de bâti support

Refection éclairage et modification installation électrique si nécessaire

SYNTHESE FINANCIERE

Nature des prestations	Montant HT
Lot démolition / Gros-œuvre	9 600.00
Lot menuiserie extérieure	8 000.00
Lot Plâtrerie / peinture / faux-plafond	15 250.00
Lot carrelage	10 300.00
Lot plomberie Sanitaire / VMC / ...	11 500.00
Lot électricité	3 500.00
	58 150.00 €

Montant global des travaux : 58 150.00 € HT